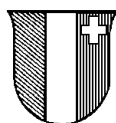


LOIS ET DECRETS PUBLIES DANS LA FEUILLE OFFICIELLE

Feuille officielle numéro 69, du 12 septembre 2003

Délai référendaire: 22 octobre 2003



Décret portant octroi d'un crédit d'investissement de 1.500.000 francs pour la réfection partielle du Home du Devens, à Saint-Aubin

Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,

sur la proposition du Conseil d'Etat, du 28 juin 2003,

décrète:

Article premier Un crédit d'investissement de 1.500.000 francs est accordé au Conseil d'Etat pour la réfection partielle du Home du Devens, à Saint-Aubin.

Art. 2 Le Conseil d'Etat est autorisé à se procurer, éventuellement par la voie de l'emprunt, les moyens nécessaires à l'exécution du présent décret.

Art. 3 La dépense de 1.500.000 francs sera portée au compte des investissements et amortie selon les modalités du décret concernant l'amortissement des différents postes de l'actif des bilans de l'Etat et des communes, du 23 mars 1971.

Art. 4 ¹Le présent décret est soumis au référendum facultatif.

²Le Conseil d'Etat pourvoit, s'il y a lieu, à sa promulgation et à son exécution.

Neuchâtel, le 2 septembre 2003

Au nom du Grand Conseil:

Le président,
F. Cuche

Les secrétaires,
G. Ory
J.-M. Jeanneret